

Secrétariat central
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Téléphone +41 31 357 57 57
Téléfax +41 31 357 57 58
info@sev-online.ch
www.sev-online.ch

Renseignements

Manuel Avallone, vice-président SEV
Direct +41 31 357 57 10
Mobile +41 79 434 46 71
manuel.avallone@sev-online.ch



12 septembre 2018

Une CCT 2019 de très bon niveau

Après des mois d'âpres négociations, la CCT CFF 2019 est sous toit. Elle entre en vigueur le 1^{er} Mai 2019 et est valable 3 ans pour autant que la Conférence CCT du SEV et le Conseil d'administration des CFF l'avalisent.

« Nous avons obtenu une bonne CCT grâce à la combativité de nos membres. Sans chacun et chacune d'elles, les primes de fidélité, les allocations régionales, la semaine de vacances des plus de 60 ans, la garantie des 115 jours libres annuels ou la protection contre le licenciement aurait été supprimés, ou massivement affaiblis. »

Divers changements ont été négociés durant ces 9 derniers mois:

- **Protection contre les méfaits liés à la digitalisation** : le droit à la déconnexion et le droit de lire les informations pendant le temps de travail sont ancrés dans la CCT. Les CFF financent en outre des mesures de formation continue pour rester « dans le coup » sur le marché du travail ainsi que des analyses de situation.
- **La participation du personnel aux frais de maladie à hauteur de 40%** (60% pour l'employeur). Pour le personnel actuel, les nouvelles déductions sont compensées par des hausses similaires. En, outre les indemnités soumises à l'AVS seront dès à présent incluses dans le salaire assuré. Les personnes malades de longue durée obtiendront dès le premier jour d'absence un forfait journalier individualisé, ce qui améliore notablement le revenu de remplacement des groupes professionnels à horaires très irréguliers.
- **Une solution a été trouvée pour les garanties ToCo**. Elles sont désormais individuelles et ne sont plus dépendantes de la durée de validité de la CCT. Pour 80% de ceux et celles qui en ont, ces garanties salariales demeurent inchangées, pour les autres seulement partiellement. Ainsi, elles ne feront plus l'objet de discussions et de pressions. « C'est le point le plus sensible, mais nous sommes convaincus qu'elles auraient été en grand danger au terme de

la CCT 2019. Nous avons donc fait le choix de les sauver même si pour certains il y a des pertes en deux étapes », explique Manuel Avallone.

Les détails seront maintenant présentés à la Conférence CCT CFF / CFF Cargo lundi prochain. C'est elle qui se prononcera sur le résultat.

Le Conseil d'administration des CFF doit lui aussi se pencher sur la CCT, ainsi que sur la Convention concernant les **mesures d'atténuation liées à la baisse du taux de conversion – par étapes dès mars 2019 – de la Caisse de pension**, déjà négociée en février avec la Communauté de négociations.

Après 9 longs mois de négociations, il est fondamental de rappeler que sans toi, sans chaque membre mobilisé-e, il n'y aurait pas une CCT 2019 de ce niveau. Merci !

Manuel Avallone, vice-président SEV, chef de la délégation de négociations



Adhère maintenant :

www.sev-online.ch/adhesion/

Et profite de l'action en cours :

les trois premiers mois sont offerts !